

Gilles Fumey  
24 janvier 2005

## **La biodiversité, un leurre de plus entre Nord et Sud ?**

Gilles Fumey est professeur des universités à Paris IV - Sorbonne.

Il y aurait les désastres spectaculaires et les désastres cachés. Les tsunamis et l'extinction des espèces. Faut-il s'alarmer des chiffres qui sont diffusés dans les médias ? 80% de la forêt primaire qui couvrait la terre il y a huit mille ans n'existent plus, 34 000 espèces végétales et 5.500 espèces animales dont un mammifère sur quatre seraient menacées ? Et en cas de réchauffement climatique, jusqu'à 37% des espèces actuelles disparaîtraient d'ici à 2050 ?

Que faire, sinon « combler le fossé entre la science et les décideurs publics » selon J. Weber, directeur de l'Institut français de la biodiversité.

La biodiversité est une valeur culturelle, esthétique, récréative et elle garantit nos ressources alimentaires et notre santé. Mais l'inventaire n'en est pas achevé : il y aurait encore près 8,5 millions d'espèces animales et végétales qui n'ont pas été recensées ! Pourtant, 70% de la pharmacopée (selon Nicole Moreau, du CNRS) vient, de près ou de loin, de substances naturelles. Selon les mêmes sources, les médecines dites traditionnelles jouent un rôle pour les trois-quarts de l'humanité (40% des prescriptions en Chine). Et une majorité de médicaments-phares (les blockbusters) viennent de substances naturelles.

Quel bilan dresser depuis la signature de la Convention sur la diversité biologique signée (à l'exception des Etats-Unis, de l'Irak et de l'Arabie Saoudite) à Rio en 1992 ? Il faut rappeler le marchandage qui a eu lieu dans les années 1980 entre les pays en développement - qui possèdent, par leurs forêts, les trésors naturels - et les pays industriels - qui ont les technologies. La Convention avait permis à chaque Etat de reconnaître la souveraineté sur ses ressources génétiques, en lui en demandant l'accès en échange d'un partage des profits. Les pays du Sud pouvaient faire fructifier leur or vert, les pays du Nord développer leur recherche.

Depuis, plusieurs dizaines de pays se sont organisés : le Brésil réclame que les recherches aient lieu sur son territoire et les associations dénoncent la « biopiraterie ». Le procès mené par la Coica (une coordination de peuples indigènes) fait annuler le brevet déposé par un chercheur américain sur l'ayahuasca qui intéressait les psychiatres. Même situation pour Pfizer et le hoodia sud-africain censé être un coupe-faim utile dans la lutte contre l'obésité.

Du coup, tout a été renégocié : l'IRD ne collecte plus sans accord préalable des autorités des pays et les royalties sont partagées à 50/50, mais certains gros laboratoires abandonnent la partie.

Aujourd'hui, les pays « mégasdivers » (Brésil, Inde, Equateur...) qui constituent un cartel de la biodiversité continuent à négocier à l'ONU des règles strictes pour ce « or vert » qui semble devenir un leurre. La France, grâce aux DOM-TOM, n'est pas encore pénalisée pour l'instant.

Gilles Fumey

© Les Cafés Géographiques - [cafe-geo.net](http://cafe-geo.net)